conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version 4.0

Date de révision: 18.12.2019

Numéro de la FDS: 102000000598

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

28.02.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Code du produit : 072508C20

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH

Guentersthal 4 91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

Téléfax : +499152777008

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

: msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)

Call and response in your language is possible.

Contract no.: ECKART29003-NCEC

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides inflammables, Catégorie

H228: Matière solide inflammable.

1

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes

aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version 4.0

Date de révision: 18.12.2019

Numéro de la FDS: 10200000598

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

28.02.2014

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H228 Matière solide inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.H410 Très toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne

pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des

vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P370 + P378

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction:

Poudre spéciale pour incendies de métaux. En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction:

Sable sec.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

cuivre

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Classification RÈGLEMENT (CE)	Concentration (% w/w)
	NoIndex	No 1272/2008	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 03.03.2022 4.0 18.12.2019 Date de la première version publiée:

28.02.2014

	Numéro		
	d'enregistrement		
cuivre	7440-50-8	Acute Tox. 4; H302	>= 50 - <= 100
	231-159-6	Eye Irrit. 2; H319	
		Aquatic Acute 1;	
	01-2119480154-42	H400	
		Aquatic Chronic 1;	
		H410	
poudre de zinc — poussière de	7440-66-6	Aquatic Acute 1;	>= 25 - < 50
zinc (stabilisé)	231-175-3	H400	
		Aquatic Chronic 1;	
	01-2119467174-37	H410	
acétate d'éthyle	141-78-6	Flam. Liq. 2; H225	>= 10 - < 20
-	205-500-4	Eye Irrit. 2; H319	
	01-2119475103-46	STOT SE 3; H336	
		·	

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version 4.0

Date de révision: 18.12.2019

Numéro de la FDS: 102000000598

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

28.02.2014

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Poudre spéciale contre les feux métalliques

Sable sec

poudre ABC

Movens d'extinction

inappropriés

Eau

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Assurer une ventilation adéquate.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version 4.0

Date de révision: 18.12.2019

Numéro de la FDS: 10200000598

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

28.02.2014

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement

étiquetés.

Ne pas rincer à l'eau.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de particules respirables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense

de fumer.

Éviter la formation de poussière. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version 4.0

Date de révision: 18.12.2019

Numéro de la FDS: 10200000598

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

28.02.2014

Mesures d'hygiène : Pra

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

stocker à la chaleur ni au soleil.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -Ne pas fumer. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Pour conserver la qualité du produit, ne pas

Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire

sur les conditions de

stockage

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage

en commun

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement

alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions

exothermiques.

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-

inflammables.

Humidité : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

selon les prescriptions.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

G

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
cuivre	7440-50-8	VME (Fumées)	0,2 mg/m3 (Cuivre)	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limi	tes indicatives		
		VME (Poussière)	1 mg/m3 (Cuivre)	FR VLE
Information	Valeurs limites indicatives			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 03.03.2022 4.0 18.12.2019 Date de la première version publiée:

28.02.2014

supplémentaire					
		VLCT (VLE) (Poussière)	2 mg/m3 (Cuivre)	FR VLE	
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives				
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	7440-66-6	VME	10 mg/m3	FR VLE	
Information supplémentaire	Valeurs limi	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fraction alvéolaire)	5 mg/m3	FR VLE	
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes				
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm 1.400 mg/m3	FR VLE	
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives				
		STEL	400 ppm 1.468 mg/m3	2017/164/EU	
Information supplémentaire	Indicatif				
		TWA	200 ppm 734 mg/m3	2017/164/EU	
Information supplémentaire	Indicatif				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	d'exposition	la santé	
cuivre	Travailleurs	Contact avec la	Aigu - effets	273 mg/kg
		peau	systémiques	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets	20 mg/m3
			systémiques	
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	137 mg/kg
		peau	systémiques	
	Consommateu	Contact avec la	Aigu - effets	273 mg/kg
	rs	peau	systémiques	
	Consommateu	Inhalation	Aigu - effets	20 mg/m3
	rs		systémiques	
poudre de zinc —	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	5 mg/m3
poussière de zinc			systémiques	
(stabilisé)	Travailleurs	Contact avec la	Long torms offsts	02 ma/ka
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateu	Ingestion	Long terme - effets	0,83 mg/kg
	rs		systémiques	
	Consommateu	Contact avec la	Long terme - effets	83 mg/kg
	rs	peau	systémiques	
	Consommateu	Inhalation	Long terme - effets	2,5 mg/m3
	rs		systémiques	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 03.03.2022 4.0 18.12.2019 Date de la première version publiée:

28.02.2014

acétate d'éthyle	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1468 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets	1468 mg/m3
			systémiques	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	734 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	63 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	734 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets locaux	734 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	734 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	367 mg/m3
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	37 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	367 mg/m3
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	4,5 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
cuivre	Sol	65,5 mg/kg
	Eau douce	0,0078 mg/l
	Sédiment d'eau douce	87 mg/kg
	Eau de mer	0,0052 mg/l
	Sédiment marin	676 mg/kg
	STP	0,230 mg/l
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	Eau douce	0,0206 mg/l
	Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg
	Eau de mer	0,0061 mg/l
	Sol	35,6 mg/kg
	Sédiment marin	56,5 mg/kg
acétate d'éthyle	Sol	0,148 mg/kg
	STP	650 mg/l
	Eau douce	0,24 mg/l
	Eau de mer	0,024 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,15 mg/kg
	Sédiment marin	0,115 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version 4.0

Date de révision: 18.12.2019

Numéro de la FDS: 102000000598

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

28.02.2014

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le

risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien

adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite

d'exposition est dépassée.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Solide pâteux

Couleur : or

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de congélation : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version 4.0

Date de révision: 18.12.2019

Numéro de la FDS: 102000000598

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

28.02.2014

Point/intervalle d'ébullition : 76 °C

Point d'éclair : -4 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : La substance ou le mélange est un solide inflammable dans la

catégorie 1.

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Température d'incandescence. : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure

/ Limite d'inflammabilité

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / : Donnée non disponible

Limite d'inflammabilité

inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version 4.0

Date de révision: 18.12.2019

Numéro de la FDS: 102000000598

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

28.02.2014

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 823,18 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

cuivre:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version 4.0

Date de révision: 18.12.2019

Numéro de la FDS: 10200000598

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

28.02.2014

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,41 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

acétate d'éthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): 5.620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 56 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): > 18.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

cuivre:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques: Irritation des yeux

Composants:

cuivre:

Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version 4.0

Date de révision: 18.12.2019

Numéro de la FDS: 102000000598

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

28.02.2014

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

cuivre:

Remarques: Donnée non disponible

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

cuivre:

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu

10

aquatique)

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version 4.0

Date de révision: 18.12.2019

Numéro de la FDS: 10200000598

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

28.02.2014

(chronique) pour le milieu

aquatique

effets néfastes à long terme.

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

acétate d'éthyle:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

(Daphnia (Daphnie)): 717 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

cuivre:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version 4.0

Date de révision: 18.12.2019

Numéro de la FDS: 10200000598

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

28.02.2014

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des

déchets

: 12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux

Le code européen des

déchets

10 03 21 - autres fines et poussières (y compris fines de

broyage de crasses) contenant des substances dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

 ADR
 : UN 1325

 IMDG
 : UN 1325

 IATA
 : UN 1325

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.

(Pâte de bronze, Poudre de cuivre)

IMDG : FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S.

(Gold bronze paste, Copper metal powder)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version 4.0

Date de révision: 18.12.2019

Numéro de la FDS: 102000000598

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

28.02.2014

IATA Flammable solid, organic, n.o.s.

(Gold bronze paste)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR 4.1 **IMDG** 4.1 **IATA** 4.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 40

danger

Étiquettes 4.1 Code de restriction en (E)

tunnels

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 4.1 EmS Code

F-A, S-G

Remarques IMDG Code segregation group 15 - Powdered metals

IATA (Cargo)

Instructions de 448

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y441 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Division 4.1 - Flammable solids

IATA (Passager)

Instructions de 445

conditionnement (avion de

Instruction d'emballage (LQ) Y441 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Division 4.1 - Flammable solids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour oui

l'environnement

IMDG

Polluant marin oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 03.03.2022 4.0 18.12.2019 Date de la première version publiée:

28.02.2014

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

FR VLE

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

organiques persistants

: Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2017/164/EU : Directive (UE) 2017/164 de la Commission établissant une

quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France (INRS)

2017/164/EU / STEL : Valeur limite à courte terme

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 03.03.2022 102000000598 4.0 18.12.2019 Date de la première version publiée:

28.02.2014

2017/164/EU / TWA Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB -Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOVARIO 580 042 Or Riche

Version 4.0

Date de révision: 18.12.2019

Numéro de la FDS: 10200000598

Date d'impression: 03.03.2022 Date de la première version publiée:

28.02.2014